

## CONSEIL D'ETAT

# Peu d'espoir pour les étudiants en médecine

Près de 70 étudiants ont plaidé leur cause lundi devant le Conseil d'Etat, lors de la troisième audience consacrée aux recours intentés par des étudiants en médecine ou en dentisterie. Tous sont reçus-collés, c'est-à-dire qu'ils ont réussi au moins 45 crédits mais qu'ils ne peuvent poursuivre leurs études en raison de leurs échecs au concours et à l'examen d'entrée. Ces deux épreuves étaient attaquées. Les étudiants sont repartis sans beaucoup d'espoir, l'auditeur du Conseil d'Etat ayant jugé leur requête irrecevable. Les parties requérantes ont justifié leur choix d'attaquer deux actes différents – le concours et l'examen d'entrée – dans une seule requête en raison de la connexité de la procédure. Elles considèrent en effet que les deux actes sont intimement liés, interdépendants, qu'ils se situent dans la même logique. L'auditeur du Conseil d'Etat n'a toutefois pas suivi ce raisonnement.